

Les Actions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire sont cofinancées par l'Europe



Logo Europe + lien vers page ci-dessous

Actions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire cofinancées par les fonds européens :

- **Développement des opportunités professionnelles et immersions en entreprises**

L'objectif de cette action d'Immersion en entreprise est de multiplier et développer les opportunités professionnelles pour les jeunes en situation d'orientation professionnelle. Possibilités d'effectuer de 1 à 3 semaines de mises en situations de travail pour découvrir un métier, une entreprise et/ou un secteur d'activité.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

Logo et charte graphique IEJ

- **Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA**

L'accompagnement du bénéficiaire du RSA a pour objectif l'accès à l'emploi, par la mise en œuvre de parcours adaptés à la personne, prise en compte dans sa globalité. Pendant la durée de l'accompagnement le référent s'assure de la cohérence et de la réalisation des actions proposées dans son parcours d'accès à l'emploi. Cette action relève du Programme Départemental d'Insertion du Département d'Indre et Loire.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Logo et charte graphique FSE CD

- **Plateforme de Parcours de Formation pour l'Obtention d'un Niveau V**

Action de formation visant à l'accès à la qualification de jeunes ayant déjà passé un CAP mais ayant échoué à tout ou partie du diplôme
L'Action fait partie du Programme Régional des Formations de la Région Centre Val de Loire



Union européenne
Fonds social européen

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

Logo et charte graphique IEJ CR

- **CAP Boulanger ou CAP Boucher V**

Action de formation visant à l'acquisition d'un niveau V en Boulangerie ou en Boucherie, pour des Demandeurs d'Emploi, ayant également à court ou moyen terme, un projet de création ou de reprise d'entreprise dans ce secteur.



Union européenne
Fonds social européen

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

Logo et charte graphique IEJ CR

- **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans l'Artisanat**

L'objectif de cette opération est de faciliter pour les artisans :

- le recrutement,
- La gestion des équipes (organisation interne, aspects juridiques, formation, rémunération, gestion des compétences et des carrières...).

Mais aussi :

- D'obtenir des conseils pratiques et personnalisés sur les points à optimiser.
- De définir un plan d'action adapté à son entreprise et à ses salariés

Et ainsi contribuer au développement de l'économie et de l'emploi de son territoire



Projet cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en région Centre
avec le fonds européen de développement régional.

Logo et charte graphique FEDER et CR

- **Entreprendre dans l'Artisanat**

L'Artisanat régional est confronté à plusieurs défis :

1. Renouveler ses effectifs afin que ces TPE continuent à offrir aux habitants des produits et des services toujours mieux adaptés à leurs besoins.
2. Irriguer l'ensemble du territoire au service de la population, de l'activité et de l'emploi local.
3. Mettre en œuvre les outils et les services utiles à la pérennisation des projets des entrepreneurs.
4. les accompagner à toutes les étapes (de la création au développement de l'entreprise) y compris celles impliquant des recrutements
5. Encourager les reprises d'activités existantes pour, notamment, préserver l'emploi.



Logo et charte graphique FEDER et CR

• Programmes sectoriels dans l'Artisanat

Comme d'autres acteurs économiques régionaux et nationaux, le secteur de Métiers est éprouvé par une conjoncture difficile qui perdure. Il dispose néanmoins d'atouts qui le font s'adapter parfois plus rapidement lorsque l'activité redémarre grâce à une réactivité ou une « agilité » bien plus importante que celle des entreprises de taille plus importante. Pour initier et amplifier le rebond attendu, les entreprises artisanales doivent :

1. S'adapter aux attentes de leurs clientèles (particuliers, entreprises...).
2. Innover dans leurs pratiques (domaines technique, commercial, organisationnel...).
3. Faire du développement durable pour lequel elles jouent, auprès de leur clientèle, également un rôle de prescripteurs, un vecteur de leur développement.
4. Fédérer les initiatives, valoriser et diffuser les bonnes pratiques.



Logo et charte graphique FEDER et CR

• Eco construction

Les actions proposées se déclinent autour des axes suivants:

- Sensibiliser et informer les artisans sur l'écoconstruction et le développement des énergies renouvelables (principes, techniques, marchés, réglementation, etc.)
- Orienter les artisans vers des formations adaptées
- Accompagner les artisans dans la mise en œuvre de leurs projets
- Apporter une information, un conseil aux artisans, sur les problématiques des écomatériaux
- Identifier et promouvoir les entreprises artisanales œuvrant dans le domaine de l'écoconstruction auprès des différents acteurs du secteur.

Tous les artisans de l'acte de construire peuvent être concernés par cette action.



Logo et charte graphique FEDER et CR